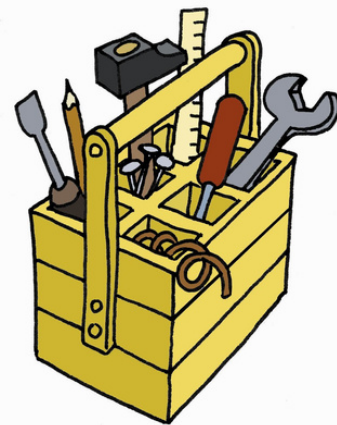




Mutations intra 1er degré 2025 : résultats et recours

La première phase du mouvement intra-départemental s'achèvera le 6 juin et, si vous y avez participé, vous allez recevoir une réponse à vos vœux.

1 Comment connaître les résultats ?

C'est sur SIAM via I-Prof que vous pourrez consulter votre barème définitif (qui n'est plus susceptible d'être modifié) et que vous serez informé·e de la publication du résultat du mouvement le vendredi 6 juin à partir de 18h00.

Les affectations correspondant à l'un des vœux exprimés seront prononcées à titre définitif lors du mouvement, sous réserve de détention des titres, des diplômes requis ou de l'inscription sur liste d'aptitude.

Si vous avez participé au mouvement à titre obligatoire et qu'aucun vœu de ta liste de vœux postes ou groupes n'est satisfait, une affectation à titre définitif sera définie parmi la liste de vos vœux groupes MOB. Si vous n'obtenez aucun poste, vous serez affecté·e à titre provisoire sur un poste demeuré vacant dans le département.

Rappel : pour les participant·es obligatoires, l'absence de vœu groupe MOB entraînera une affectation à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.

2 Comment formuler un recours ?

Si vous avez obtenu un poste hors de vos vœux ou si vous restez sans affectation pour 2025- 2026, vous avez la possibilité de formuler un recours. La procédure de recours est dématérialisée et se fait via Colibris (<https://portail-montpellier.colibris.education.gouv.fr>) en mettant en avant vos arguments et motifs du recours et surtout en mandatant SUD éducation Gard-Lozère (par la formule "je mandate SUD éducation pour me représenter").

Envoyez un mail au syndicat pour nous prévenir ! contact@sudeducation30.org